E PRESS
(NEW-YORK)
OUR 1891.

Dimanche. Hebdomadaire,
20 pages, 4 cts. 8 à 10 pages, 2 cents

e Organe Republicain de Metropole.
NAL POUR LES MASSES.
LE 1er. DÉCEMBRE 1887.
n de plus de 100,000 PAR JOUR.
PRESS n'est l'organe d'aucune ire aucune ficelle et n'a aucune assouvir.
arquable Succès Journalistique de New-York.
EST UN JOURNAL NATIONAL.
lles banales, les sensations vul plague n'ont pas d'asile dans le
a la plus brillante page éditori est vivide.
Y PRESS est un magnifique jour pages touchant à tous les sujets uelque intérêt.
hebdomadaire contient toutes les plus importantes parues dans ions quotidiennes et du dimanche
qui ne peuvent recevoir l'éditi ENNE, l'édition HEBDOMADAIRE admirablement.
Journal Annonce est pas surpassé à New-York.
HE PRESS
tée de tous. Le meilleur marché des journaux publiés en Amérique.
t Dimanche, un an - $5.00
" 6 mois - 2.50
" 1 mois - .45
eulement, un an - - 3.00
" 4 mois - - 1.00
Dimanche, un an - - 2.00
alre, un an - - - - 1.00
la circulaire du PRESS.
pecimens gratis. Agents de out. Commissions généreuses
THE PRESS,
POTTER BUILDING, 38 Park Row
New-York

LAROSE
e. Auditeur, Syndic
ASSURANCE
(FEU, VIE ET ACCIDENT,)
Rue Rideau
ONE 189.
ections faites promptement.
RONNERIES
us anciennes maisons connue, allée de l'Ottawa et des mien le rapport des bas prix de ticles offerts en vente
gall & Cuzner
ne de la grosse Tarrière,
MAGASINS
EN ET DURE CHAUDIERE
B-11-87-89

ve le GOUDRON GUYOT
eur concentrée, qu'ont es expériences dans sept pitaux de Paris, ainsi qu'à Vienne, Lisbonne, etc., rhumes, bronchites, atarrhes des bronches et e, affections de la peau, zémas.....
dron Guyot, par sa n, participe des pro l'Eau de Vichy tout en olique. Aussi possède-t-il ité remarquable contre e de l'estomac.
chacun le sait, c'est du e sont extraits les prin ptiques les plus actifs; cette cause que le Guyot constitue, en idémie et pendant les ne boisson préservatrice que qui rafraîchit et ang.
préparation sera l'espère, universelle ée.
Médecin de l'Hôpital St-Louis à
demeurant rue Jacob, 19, e prépare le Véritable Guyot.

C'EST GRATIS
Pour l'examen. Coupez cette annonce, envoyez-la à notre adresse et nous vous enverrons la montre par express. "C. O. D.", franc de port; nous payons les frais de transport. Vous pouvez l'examiner; si vous ne la trouvez pas telle que décrite ici, laissez-la entre les mains de l'agent; si au contraire, vous en êtes parfaitement satisfait, vous n'avez qu'à lui payer notre PRIX SPÉCIAL $5.95 et à garder la montre. Une montre comme celle-ci n'a jamais été annoncée sur les journaux auparavant. C'est un MARCHE D'OR qui mérite toute votre attention. Cette montre est fabriquée d'une composition métallique recouverte de deux lames d'or de 18 carats, garantie en tout. Le boîtier, le couvercle, etc., sont gravés à la main, très bien finis et garantis. PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.
Le mouvement imite beaucoup le "Waltham," richement monté sur rubis, vitesse de 18,000 battements à l'heure, pignon et échappement breveté et gainé. Une garantie est envoyée avec la montre pour $5.00 partout ailleurs. & CIE., 114 Rue Yonge, Toronto, Can.

ENCAN PAR C. LEVEQUE
No. 274, rue Clarence, une maison à partir du piano une pelle.
à 10 hrs. A. M. Le tout
LEVÊQUE, Encanteur
71 rue George

ACHETER POUR $3 00
ACHETEZ POUR $3 00
ACHETEZ POUR $3.00
ACHETEZ POUR $3.00
ACHETEZ POUR $3.00

Achetez pour $3 00 et vous aurez droit de choisir un coupon sur une table chargée de beaux coupons.

LES PREMIERS VENUS
LES PREMIERS VENUS
LES PREMIERS VENUS
LES PREMIERS VENUS
LES PREMIERS VENUS

AURONT LE MEILLEUR CHOIX
AURONT LE MEILLEUR CHOIX
AURONT LE MEILLEUR CHOIX
AURONT LE MEILLEUR CHOIX
AURONT LE MEILLEUR CHOIX

Pigeon, Pigeon & Cie
49 & 51 RUE RIDEAU.
A LA BOULE D'OR,

TAPISSERIE
— J'AI FAIT DE —
GRANDES REDUCTIONS
Dans le prix de tous les genres
5 a 75cts. par Rouleau
Tous ceux qui veulent des Tapis eries de n'importe qu'elle sorte trouveront avantageux de visiter mon stock qui est le plus considérable et le plus complet au Canada.
W. HOWE.
Block Howe, rue Rideau et 393 rue Cumberland.

FLEURS DE MAI

Cette saison est vraiment "couronnée de roses"; chaque chapeau en est chargé des plus belles produites artificiellement par les meilleurs artistes, avec des couleurs et des charmes réjouissants. La jolie marguerite, les modestes Violettes, le pur Lilas Blanc, la première fleur de l'Oranger, la Rose d'Angleterre, le Shamrock et le Thistle et cent autres sont offerts par les mains artistiques des modistes. On ferait mieux de moins s'occuper de la protection des animaux et de s'occuper davantage du sort des fleuristes européennes qui travaillent tant et sont si peu payées. S'il y a cruouté là bas, chez Woodcock les Fleurs sont vendues bien au dessous du prix. Les bons achats assurent les ventes promptes au

CELEBRE MAGASIN DE MODES
WOODCOCK
316-318
Rue Wellington

MORT SUR L'ECHAFAUD

KANE EST PENDU CE MATIN A BELLEVILLE.— IL EXPIE SON CRIME SANS MURMURER.— DERNIERS SECOURS DE LA RELIGION.

BELLEVILLE, O, 21 mai.—James Kane a été pendu ici ce matin ici pour avoir assassiné sa femme Elizabeth. Le condamné, a pris son déjeuner, a mangé avec un bon appétit, et s'est préparé pour son voyage suprême, celui de l'Eternité. A 7.45 hrs l'exécuteur des hautes œuvres entra dans la prison, et en quelques minutes complèta ses préparations.

Il n'était pas encore 8.16 que la procession pour l'échafaud quittait la cellule du condamné.

Deux minutes après, le nœud était ajusté autour du cou de Kane, et à 8,19 la trappe tomba. Le prisonnier est mort sans parler. Il paraissait très pâle mais quoique cela, ferme et courageux. Il mourut bien misérablement, ses dernières plaintes d'agonie déchiraient l'âme.

Le prisonnier passa la soirée d'hier aussi tranquillement que d'habitude. A minuit, il se coucha et dormit paisiblement jusqu'à 4 heures ce matin. Une demie-heure plus tard sa fille arriva et à 7.15 lui fit ses derniers adieux.

A 5 heures arrivaient les ministres de la religion ses directeurs spirituels, Mgr Farrel y et le Rév Père O'Brien, qui de suite se mirent en prière.

L'histoire de ce crime dans le public semble être la suivante: Il y a environ six ans, James Kane, autrefois militaire dans l'armée anglaise se maria en seconde noces, avec une veuve du nom d'Elisabeth S. Skinner, Kane était un irlandais, âgé de 46 ans et un catholique romain. La femme d'origine anglaise avait 49 ans, et appartenait au culte protestant. Les deux côtés avaient des enfants; mais, ceux de Kane étaient partis dans le monde pour gagner leur vie et se faire une place au soleil, les enfants de sa femme étaient avec elle ou dans la ville aux environs de chez elle. Une semaine avant le meurtre, James Kane et sa femme s'étaient séparés, cette dernière s'étant retirée chez ses fils Alfred et James Skinner enfants qu'elle avait eus avec son premier mari.

Dans l'après-midi du lundi, 23 mars dernier, un peu avant cinq heures, Kane se rendit à la boutique de James Skinner et demanda à son beau-fils où était sa mère. Ce dernier lui répondit qu'elle était partie aider son frère Alfred, qui déménageait sur la rue de l'Eglise.

Immédiatement Kane se rendit à l'endroit indiqué et rencontra près de la porte M. Alfred Skinner qui sortait. Il entra ensuite dans la cuisine et se trouva seul avec sa femme.

Que se passa t il entre eux, on l'ignore; mais Mme Alfred Skinner entendant des plaintes, courut au devant de son mari qui revenait à la maison et lui dit que M. Kane était dans la maison avec sa mère (madame Skinner) et qu'elle craignait qu'il l'avait tué.

Ses prévisions malheureusement n'étaient que trop vraies.

Skinner courut à la maison, et apercevant Kane auprès de madame Kane, lui lança un coup de poing qui le coucha sur le plancher. Madame Skinner entra à son tour au même moment, Madame Kane courut se réfugier près d'elle mais tomba immédiatement par terre, et mourut quelques minutes après.

On trouva sur Kane, un grand couteau de boucher, couvert de sang, avec lequel il il avait frappé sa femme dans la région du cœur, lui donnant la mort. La malheureuse victime n'a pas prononcé un mot.

Quand Kane apprit qu'il avait tué sa femme, il répondit qu'il était fier de ce qu'il avait fait. Il manifesta le regret de ne pas avoir tué quelques enfants de la victime, déclarant que c'était à cause d'eux qu'il avait commis ce crime. Amené à la station de police, le prisonnier déclara de nouveau qu'il avait aucun regret de son crime. Le couteau de boucher que l'on trouva en sa possession bien aiguisé venait de l'hôtel Queen où il était employé. L'enquête du coroner eut lieu à huit heures, la même nuit du meurtre, devant le coroner Dr Harley; n'ayant pu être terminé le même jour, elle fut ajournée au jeudi soir le 26 de mars. Une fois la cause soumise aux jurés, ces messieurs retournèrent quelques minutes après un verdict d'assassinat primidité contre l'accusé. Il fut ensuite conduit devant le magistrat de police et mis en jugement. C'est jeudi le 16 avril qu'a commencé le procès devant le juge Rose; il s'est continué toute la journée. Le jury après une heure de délibération rapporta un verdict de coupable. Le prisonnier en entendant la sentence, resta calme.

Quand Son Honneur lui demanda s'il avait quelque chose à dire pour que la sentense ne fut pas prononce il répondit: Je n'ai rien à dire, Votre Honneur. La sentence fut alors prononcée, mais ne sembla aucunement l'affecter; il se rendit de la cour à la prison d'un pas délibéré.

Depuis que la sentence de mort fut prononcée contre le prisonnier, Kane n'a jamais semblé se rendre compte de la malheureuse position où il se trouvait; il a toujours accepté son sort avec indifférence. Ses directeurs spirituels, Monseigneur Farrelly et Rev Père O'Brien, ont passé la plus grande partie de leur temps en exercices religieux dans sa cellule. Il appréciait et ressentit beaucoup les bons avis qui lui furent prodigués, il reconnu même que son châtiment était mérité. Il eut préféré une commutation de sentence à vie. Il mangea bien, dormit bien, et parut à tout le monde en bonne santé. On lui accorda tout ce qu'il désirait en prison.

Kane, à dire vrai, ne ressemblait nullement à un homme capable de commettre un pareil crime. Sa grandeur était à peu près de 5 pieds, 6 pouces, sa constitution était assez bonne; il était chauve, avait la moustache grise et portait la barbe courte.

NOUVELLES LOCALES

—Georges Goodwin, a comparu devant le juge M. John Dawson, J. P. sous l'accusation d'avoir volé un cheval, le 1er janvier dernier, appartenant à Richard Langford au Carp. La cause a été remise à lundi et Goodwin remis en liberté sous deux cautions de $200 chacune.

—Les chargements de bois aux entrepôts de Bronson et Weston à Rockliffe sont très nombreux et presqu'une flotte entière est déjà chargée pour les Etats-Unis.

—M. J. B. Charleston, garde forestier du gouvernement de Québec, est en ville. Il est venu dans le but d'envoyer les biliots du gouvernement aux scieries de la Chaudière; il profite en même temps de sa visite pour étudier les chemins de colonisation.

—Joseph Pelletier, le garçon âgé de 15 ans de Joseph Pelletier de la rue Ottawa; employé par la compagnie du Standard Electric, qui tomba du sommet d'un poteau télégraphique de la hauteur de 50 pieds au coin des rues Wilbrod et Nicholas hier l'après midi avant quatre heures, et qui fut si malheureusement blessé, est mort ce matin vers onze heures de la suite de ses blessures.

—L'assemblée annuelle du Dominion Rifle Association a eu lieu hier au matin à onze heures dans la chambre du Comité des chemins de fer aux Communes.

Son Excellence le Gouverneur-général Lord Stanley présidait. Il dit que c'était un grand plaisir pour lui de se trouver au milieu des membres de cette belle société. Il déclara que le fusil Snider avait fait son temps, et que l'on devait se servir des armes de précision en usage actuellement. Il termina son discours, en souhaitant longue vie et prospérité à l'association.

—Mardi après midi M. Alexander de la rue Ann parti en voiture pour le village de St Joseph en compagnie de M. Taillefer. Leur cheval prit peur sur le chemin de Montréal, la voiture fut renversée et M. Taillefer [illegible]

Parlement Fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE DU 20 MAI

La séance s'ouvre à 3 heures.

M. AMYOT dépose un bill intitulé "Acte établissant le vote obligatoire".

Le bill subit sa première lecture.

M. BARRON dépose un bill pour modifier l'acte des élections, au sujet du décompte devant un juge.

En réponse à M. Tarte, sir Hector LANGEVIN dit que la somme payée à MM. Larkin et Connolly pour le bassin de radoub d'Esquimault, depuis 1884 jusqu'en 1890, s'élève à $580,841.

En réponse au même, l'honorable M. FOSTER dit que la commission du Havre de Québec doit au gouvernement dans le moment $185.925 pour intérêts.

En réponse à M. Lépine, M. CHAPLEAU dit que le gouvernement a acheté quatre machines à composer "Mergenthaler" pour le bureau d'imprimerie, au prix de $3,500 chaque et que le coût de composition d'un mille ems, à l'aide de ces machines, est de 6 2/7 centins.

M. JAMIESON propose la resolution suivante: Que dans l'opinion de cette chambre il est expédient de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs énivrantes à titre de breuvages. M. Jamieson fait l'historique du mouvement en faveur de la tempérance au Canada, mouvement bien marqué par le flot de pétitions présentées à cette session. Il dit que le fait de l'abandon de l'acte Scott par plusieurs comtés qui l'avaient adopté prouve, non pas que ces comtés sont opposés à la tempérance, mais qu'ils jugent l'acte Scott insuffisant pour empêcher la vente des boissons enivrantes. Néanmoins l'acte Scott a eu de bons effets en plusieurs endroits.

Dans 18 comtés où il était en vigueur en 1887 il n'y a eu que 180 condamnations pour ivrognerie, tandis qu'en 1890, après l'abolition de l'acte Scott dans les mêmes comtés, le chiffre des condamnations s'est élevé à 565. M. Jamieson dit que l'adoption de cette résolution serait un bon moyen d'instruire le peuple sur l'importance de l'abstinence totale.

M. FRASER appuie la motion de M. Jamieson. Il dit qu'il comprend les difficultés d'une loi prohibitive, mais ces difficultés ne doivent pas arrêter les vrais amis de la tempérance, qui croient que les boissons enivrantes sont la plus grande source des maux qui affligent l'humanité. L'abstinence totale serait non seulement un bienfait pour l'individu en particulier, mais pour le pays en entier et une vote de la Chambre en faveur de la prohibition totale aurait un bon effet sur le peuple et lui ferait voir les bienfaits de la tempérance.

M. Fraser dit qu'il lui est inutile de faire un longs discours sur cette question car il n'espère pas faire de conversion. La chambre se compose de députés intelligents qui sont au fait de la question et capables de la juger sans les conseils d'autres personnes.

M. O'BRIEN se déclare opposé à la proposition de M. Jamieson, parce que son adoption forcerait le gouvernement actuel ou tout autre gouvernement à prohiber complètement le commerce des boissons enivrantes, ce qui constituerait une perte énorme pour le revenu.

M. AMYOT dit que l'adoption de la résolution aurait pour effet de prohiber même le vin pour le Saint Sacrifice de la messe ce qui nuirait au culte catholique. Pour cette raison, M. Amyot dit qu'il s'opposera à la résolution.

M. COATESWORTH, (député de Toronto) prononce un long discours en faveur de la résolution. Il se déclare en faveur d'une compensation aux distillateurs pour la fermeture de leurs établissements.

A six heures son discours n'est pas terminé et la séance est suspendue.

SÉANCE DU SOIR

A cause du programme de la séance, la discussion est abondonné sur la motion de M. Jamieson et la chambre adopte en deuxième lecture les bills suivants:

Acte conférant au commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Jay Spencer Corbin — M. Reid.

Acte concernant la compagnie de chemin de fer du Grand Tronc du Canada —M. Tisdale.

Acte concernant la compagnie de chemin de fer du Sud-Ouest—M. Burgeron.

Acte modifian l'acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Collingwood et de la baie Quinte—M. Kirkpatrick.

Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance sur la vie dite Occidentale —M. Macdonald.

Les bills et ordres publics étant appelés M. CAMERON propose la deuxième lecture d'un bill abrogeant la loi du cens électoral. M. Cameron dit que la loi du cens électoral a été crée par le gouvernement pour lui servir d'engin électoral, afin de se maintenir au pouvoir. Il dit que ce bill était inutile, que la population ne le demandait pas et que l'uniformité de cens électoral pour tous le Canada, invoquée comme raison de ce bill, n'existait pas plus après l'adoption du bill qu'avant. Ce bill conserve à certaines provinces le cens électoral dont elles jouissaient auparavant, cens électoral différent du tout au tout, dans certains cas, du cens électoral établi par le même bill.

M. Cameron attaque ensuite le bill comme inique, coûteux et compliqué. La dépense occasionnée au pays depuis son établissement s'élève à $729,700 et pourtant il n'y a eu que deux révisions.

Dans certains comtés ces révisions ont été faites d'une manière imparfaite, enlevant le droit de suffrage à ces électeurs qui avaient tous les titres et le donnait à d'autres qui n'y avaient aucun droit.

Sir John THOMPSON repond à M. Cameron. Il dit que le bill du cens électoral a atteint son but, qui était l'uniformité du cens électoral et dans le mode de préparation des listes électorales, avant l'adoption de ce bill, les listes électorales sur lesquelles se faisait l'élection des membres des Communes étaient préparées en vertu des lois particulières à chaque province. Dans une province c'était un officier provincial; dans une autre, c'était un officier municipal qui était chargé de préparer ces listes sur lesquelles, dans plusieurs cas, on inscrivait des noms qui n'avaient aucun droit d'y apparaître.

Par ce bill fédéral la préparation de ces listes a été confiée aux juges ou, dans les endroits où la chose était impossible, à des hommes de loi de plusieurs années de pratique. Quant au coût de la préparation de ces listes, il n'a été élevé que sur la première révision. La dépense pour les revisions subsequentes sera infiniment moindre. Sir Thompson termine en proposant le renvoi du bill à six mois.

M. MILLS dit en réponse que tout ce que le parti libéral veut, c'est que la préparation des listes électorales soit laissée entre les mains du peuple et même et non pas placée sous le contrôle d'un officier fédéral.

M. GEORGES DESJARDINS (L'Islet) défend l'acte du cens électoral. Il dit que ce bill n'attaque en rien les droits provinciaux. Les listes dont il autorise la confection sont des listes pour les élections fédérales et non pas des listes pour les élections provinciales. Si l'on veut l'unification du pays, il faut un cens électoral uniforme pour l'élection des membres des Communes.

D'ailleurs le droit du parlement fédéral de faire cette loi n'est pas nié: il est écrit en toutes lettres dans la constitution et le mode d'impression des listes par le gouvernement coûte infiniment moins cher qu'autrefois, lorsque chaque candidat était obligé de faire imprimer lui-même les listes d'électeurs.

M. AMYOT répond à M. Desjardins. Il dit que l'essence du principe fédéral est tout le contraire de celui que préconise le gouvernement. Aux Etats-Unis, en Suisse et dans d'autres pays confédérés, les divers Etats ou provinces qui composent la confédération se réservent le droit et l'autorité de décider quels sont ceux qui voteront aux élections des députés qu'ils enverront pour les représenter dans la Chambre fédérale. Il défend les conseils municipaux de l'accusation de partisannerie et dit que le gouvernement de Québec avait le droit d'enlever le droit de vote aux employés civils, dans les élections provinciales.

M. DALY combat les prétentions de l'opposition. Il dit que dans sa province, le Manitoba, le gouvernement provincial a voulu faire, pour la préparation des listes, une loi si inique que le peuple s'est indigné et des journaux amis du gouvernement n'ont pas hésité à le condamner.

M. WATSON répond à M. Daly. Il dit que le bill que la législature du Manitoba a voulu adopté était une copie presque fidèle de l'acte fédéral. Si M. Daly représente Selkirk aujourd'hui, il doit ce siège à l'officier réviseur de son comté, le juge Walker.

M. CHARLTON, critique longuement la loi du cens électoral et la conduite des officiers réviseurs. Il accuse les officiers du bureau d'imprimerie de commettre des fraudes dans l'impression de ces listes et dit qu'il demandera une enquête à ce sujet.

Après le discours de M. Charlton la Chambre est appelée à voter.

Voici le résultat du vote sur l'amendement de Sir John Thompson.

POUR—MM. Adams, Baker, Barnard, Bergeron, Bergin, Bowell, Burnham, Burns, Cameron (Inverness), Carignan, Carpenter, Caron (sir Adolphe), Chapleau, Cleveland, Coatesworth, Cochrane, Cockburn, Corby, Costigan, Craig, Curran, Daly, Daoust, Davin, Davis, Denison, Desaulniers, Desjardins (Hochelaga), Desjardins, (l'Islet), Dewdney, Dickey, Dugas, Dupont, Dyer, Earle, Fairbairn, Ferguson (Renfrew), Foster, Fréchette, Gillies, Girouard, Gordon, Haggart, Hazen, Henderson, Hodgins, Hutchins, Ingram, Ives, Jamieson, Joncas, Kaulback, Kirkpatrick, Langevin, (sir Hector), Larivière, Léger, Lépine, Lippe Macdonal (Kings), Macdonald (Winnipeg), Macdonald MacIntosh, McAllister, McCarthy, McDonald (Victoria), McDougald (Picton), McDougall (cap Breton), McGreevy, McKay, McKeen, McLean, McLennen, McLeod, McNeil, Madill, Mara, Marshall, Masson, Miller, Mills (Annapolis), Moncreiff, Montague, O'Brien, Ouimet, Patterson (Colchester), Pelletier, Poise, Prior, Putnam, Reid, Roome, Ross (Dundas), Ross (Lisgar), Ryckman, Skinner, Sproule, Stairs Stevenson, Tarte, Taylor, Temple, Thompson (Sir John), Tisdale, Tupper, Tyrwhitt, Wallace, Wellidon, White, (Cardwell), White (Shelburne), Willmot, Wood, (Brockville), Wood (West moreland)—112

CONTRE—Allan, Allison, Amyot, Armstrong, Bain, Barron, Beausoleil, Béchard, Beith, Bernier, Bourassa, Bowers, Bowman, Brodeur, Brown (Chateauguay), Brown (Monk), Burdett, Cameron (Huron), Campbell, Carroll, Cartwright (sir Richard), Charlton, Choquette, Christie, Colter, Davidson, Davies, Dawson, Delisle, Devlin, Edgar, Edwards, Fauvel, Featherston, Flint, Forbes, Fraser, Fremont, Gauthier, Geoffrion, Gorman, Gibson, Gilmor, Godbout, Grieve, Guay, Hargraft, Harwood, Hyman, Innes, King, Landerkin, Lavergne, Ledue, Legris, Lister, Macdonald (Huron), McGreggor, McMillen, McMullen, Mignault, Mills (Bothwell), Monette, Mousseau, Mulock, Murray, Paterson (Brant), Perry, Préfontaine, Proulx, Rider, Rinfret, Roward, Sanborn, Simple, Simard, Somerville, Spohn, Sutherland, Trow, Truax, Vaillancourt, Watson, Welsh, Yeo.—85.

Avaient pairés, 12; Sir John Macdonald avec l'honorable M. Laurier; M. Carbould avec M. Casey; M. Kenny avec M. Livingstone; M. Grandbois avec M. Scriver; sir D. Smith avec M. Alex. Mackenzie; M. Ferguson (Leeds) avec M. Borden.

L'amendement se trouve adopté par 27 de majorité.

La chambre vote ensuite sur la motion principale telle qu'amendée.

Cette motion est adoptée par 113 voix contre 84, majorité, 29 voix.

Dans ce dernier vote M. German, oppositionniste, était absent lorsque la question était posée et M. Robillard, qui était absent lors du premier vote, a pris part au second.

A minuit et vingt minutes la chambre s'ajourne.

—Les *foot guards* ont paradé hier soir sur le terrain du parlement et au Carré Cartier.

—La *Dominion Artillery Association* a eu une assemblée ce matin dans une salle de comité de la Chambre des Communes. Lord Stanley était présent.

—M. Marks encanteur et retenu à sa maison par une grave maladie.

BELLE CERÉMONIE RELIGIEUSE

Ce matin 200 enfants ont fait leur première communion et ont reçu la confirmation. Sa Grâce Mgr Duhamel a officié et a fait le sermon de circonstance.

Les revds MM. Plantin et Deguire ont assisté sa Grâce.

L'assistance était très nombreuse.

GRANDE ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Il y aura dimanche le 24 du courant, à la salle de l'Union St Joseph, une grande assemblée publique des Canadiens français de la cité, convoquée pour 3 hrs p. m. par la société Saint Jean-Baptiste.

Tous les Canadiens-français sont priés de s'y rendre.

PERSONNEL

Mme. Thomas Moffat et les Delles O'Meara et Dickson de Pembrooke sont à Ottawa hôtesses de Mme. Peter White.

DECES

En cette ville, hier matin, à l'âge de 15 ans, Joseph Pelletier, fils de Nicéphore Pelletier.

Les funérailles auront lieu demain matin à 7½ heures. Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 32 rue Ottawa, pour se rendre à l'Eglise St Jean-Baptiste et de là au cimetière Notre-Dame.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

—Geo. D. Dickson, Q. C; est mort à Belleville hier matin après une longue maladie de trois ans. Il était né à Toronto et avait à peu près 52 ans.

—Après la réunion des ouvriers qui eut lieu Dimanche à Hull, près de vingt hommes employés à la construction du nouveau palais de justice et de la prison se mirent en grève hier, demandant la diminution des heures de travail. Cependant, ils furent vite remplacés par d'autres; beaucoup à Hull ne demandant qu'à travailler.

Bon pour 50 cts!!!
Cette annonce coupée et présentée avant le 31 mai 1891 aura la valeur de 50 cents pour chaque douzaine de portraits cabinets.
S. JARVIS
PHOTOGRAPHE
141 RUE SPARKS
OTTAWA

1ere COMMUNION
Un magnifique choix de jolis articles pour Souvenir de 1ère Communion vient d'être reçu chez
P. C. Guillaume,
COIN DES RUES
SUSSEX & YORK.

Au Magasin du Bon Marche
Pour Montres, Horloges, Bijouteries et Angenteries.
Huiliers pour.. $2.75 et $3.00 en montant
Marinadiers... 1.25 et 1.50 "
Beurriers..... 2.00 et 2.50 "
Bagues en or pour Dames..... 2.00 "
Aussi un grand choix d'épinglettes et de bracelets pour 25 cts. valant 50 cts, etc., etc.
Nous faisons une spécialité du reparage des montres et de la bijouterie. Nos prix sont très modérés. Une visite est sollicitée.
Jos. E. Tremblay
& CIE.
113 RUE RIDEAU

CAPITAL STEAM LAUNDRY
100 Rue Rideau 100
Lavage et repassage faits sous le plus court délai et aux plus bas prix.
OUVRAGE GARANTI
Nous faisons une spécialité du lavage des rideaux et des chemises blanches.
L. BELANGER
Téléphone No 577. Gérant.
Paquets pris et retournés a domicile gratuitement.

PETITE GAZETTE

ON DEMANDE.—Un jeune garçon pour délivrer le journal dans Ste Anne. S'adresser au bureau du journal "Le CANADA."

ON DEMANDE un jeune homme de 16 à 18 ans pour étudier la pharmacie dans une des premières pharmacies de la Ville. Doit avoir les bonnes qualifications. Adressez par correspondance à "Pharmacien" aux soins du CANADA.

HOTEL A LOUER vis à vis le marché By. La licence sera transférée en même temps. Bonne cour et bonnes écuries. On peut prendre possession immédiatement. Pour plus de détails s'adresser à Mme P. Brennan 49 rue Clarence.

A LOUER:—Trois maisons au coin des rues Cathcart et King. Nouvellement construites et munies des commodités les plus modernes. Loyer raisonnable. Possession immédiate. S'adresser à John Gunn No 262 rue Cathcart.

SITUATION DEMANDÉE.—Une personne ayant une longue expérience dans le commerce de nouveautés et de hardes faites est en ce moment sans emploi et désire une situation soit dans Ottawa ou ailleurs. S'adresser à P. V. Bureau du Canada.

ON DEMANDE—Un bon agent voyageur pour le commerce de ville. Emploie constant. Avantages particuliers à ceux qui commenceront maintenant. Articles spéciaux. Ne tardez pas. Le salaire compte du premier jour. BROWN BROS., Trees nurserymen, Toronto, Ont.

LANDRY & THOMPSON,
Propriétaires d'Express et Charretiers Généraux.
DEMENAGENT PIANOS MEUBLES ET
Voitures de plaisir couvertes et ouvertes
Résidence: 307 rue Rideau.
Commandes reçues aux No 157 rue Sparks
OTTAWA.

PAUVRES HOMMES FOUS!

Suivez le Conseil d'une femme et servez-vous du
Wolff's ACME Blacking
Un superbe poli brillant et noir, dure une semaine sur les bottines des hommes et un mois sur celles des femmes.
Avez-vous jamais essayé l'effet réparateur du
PIK-RON
Une Peinture absolument transparente. Essayez-le! Vends partout.
OLMSTED & CIE, Agents généraux pour le Canada, 38 rue King, Ouest, Toronto, Ont. (3)

Le remède de Piso pour les catarrhes est le meilleur, le plus agréable à prendre et le meilleur marché.
CATARRH
En vente chez tous les pharmaciens ou expédié affranchi à toute adresse contre payement de 50 cts par E. T. Hazeltine, Warren, Pa. U.S.A.

REDIGÉ PAR DOR, PARIS, 1878.

W. BAKER & Co.'s
Breakfast Cocoa
Duquel l'excès de l'huile a été extrait, est
Absolument pur et c'est soluble.
Pas de Chimiques
sont employés en sa préparation. Il est *plus que trois fois plus fort que* le cacao mélangé avec de l'amidon, de l'arrow-root, ou du sucre; c'est ainsi plus économe, *coûtant moins qu'un sou la tasse.* Il est délicieux, nourrissant, et fortifiant. FACILE À DIGÉRER, autant admirable pour les malades que pour ceux qui jouissent d'une bonne santé.
Se vend chez tous les Epiciers.
W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

PLUS D'ASTHME
Oppression, Catarrhe, par la POUDRE CLERY
A obtenu les plus hautes récompenses.
Demandez dans toutes les pharmacies.

STJACOBS OIL
TRADE MARK
GRAND REMEDE
CONTRE LA DOULEUR
GUERIT:
RHUMATISME
NÉVRALGIE. SCIATIQUE. LUMBAGO, DOULEUR DORSALE. TIC DOULOUREUX MAL DE TÊTE. MAL DE DENTS MAUX DE GORGE ENROUEMENT. ENGELURES, ENTORSES. FOULURES, CONTUSIONS, BRÛLURES ETC.
En vente chez tous les pharmaciens, et marchands généraux. Prix, 50cts. la bouteille. Envoyé par la malle sur réception du prix.
THE CHARLES A. VOGELER CO., Baltimore, Md.
Dépôt pour le Canada à Toronto, Ont.

MUNN & CO
SCIENTIFIC AMERICAN AGENCY
PATENTS
A pamphlet of information and abstract of the laws, showing How to Obtain Patents, Caveats, Trade Marks, Copyrights, sent free. Address MUNN & CO. 361 Broadway, New York.

PRIX DES MARCHES

OTTAWA

Les prix des marchés sont obtenus avec soin par notre rédacteur commercial sur le MARCHE BY.

Nos lecteurs trouveront une foule de renseignements exacts en suivant notre rapport des marchés que nous faisons dans le but de donner les meilleurs renseignements.

MARCHE DE DETAIL

	$ cts	$ cts
FOIN		
Foin No. 1 la tonne.....	9 00 à	12,00
o No. 2 la tonne.....	8 00 à	9,00
Foin pressé la tonne.....	10 00 à	12,00
PEAUX		
Peaux vertes No. 1.....	3 50 à	4 00
" " No. 2.....	0 00 à	3 00
" " No. 3.....	0 00 à	2 00
Suif fondu la livre.....	0 09 à	0 10
VIANDES		
Bœuf par 100 livres	6 50 à	7 50
Mouton.....	0 06 à	0 09
Veau.....	0 05 à	0 10
Porc par 100 livres	6 50 à	7 50
Saindoux	0 10 à	0 11
PRODUITS DE LA FERME		
Beurre frais, pain.....	0 25 à	0 30
Beurre frais, crêmeries....	0 20 à	0 25
Beurre en tinette.	0 20 à	0 25
Oeufs frais, la douz.....	0 12 à	0 14
Fromage.....	0 11 à	0 15
GRAINS		
Du Canada		
Blé Manitoba No. 1.....	0 95 à	1 00
" " No. 2.....	0 90 à	0 95
Blé du nord No. 1 *frosted*	0 00 à	0 00
Pois, par minot.	0 00 à	0 65
Avoine, " "	0 00 à	0 58
Seigle, " "	0 60 à	0 70
Orge, " "	0 50 à	0 60
GRAINS ET FARINES		
Patente.....	6 00 à	6 25
Américaine.....	5 90 à	6 00
Straight roller.....	5 70 à	6 00
Extra.....	5 00 à	5 25
Superfine.....	3 45 à	3 50
Forte de boulangerie.....	5 50 à	5 75
" américaine.....	4 65 à	4 90
EN SACS DE LA VILLE		
Par 196 lbs.....	5 75 à	6 00
Farine d'avoine.....	3 75 à	4 00
Farine d'avoine granulée.	5 00 à	5 25
VOLAILLES ET GIBIERS		
Oies, la pièce.....	0 60 à	0 90
Poules, la pièce.....	0 60 à	0 75
Canard, le couple.....	1 00 à	1 20
Pigeons, la douz.....	3 00 à	3 25
Dindes par livre.....	0 10 à	0 13
Poulets par couples.....	0 60 à	0 80
Canards noirs.....	0 00 à	0 00
Bécassines, la douz.	0 00 à	0 00
Perdrix, la paire.....	0 00 à	0 00
Betteraves, le panier.....	.....	60 00
Carottes, panier.....	0 25 à	0 35
Panais, le paquet.....	0 20 à	0 25
Persil, le panier.....	0 45 à	0 50
Radis, le paquet.....	0 00 à	0 25
Cichorée, la douz.....	0 00 à	0 00
Asperges.....	0 00 à	0 0
Haricots verts le panier...	0 00 à	0 00
Pois verts.....	0 00 à	0 00
Choufleurs, la pièce.....	0 00 à	0 00
Céleri, la douz.....	0 30 à	0 40
Ail, la tresse.....	0 00 à	0 00
Tomates, le panier.....	0 00 à	0 00
Pleuviers, la douz.....	0 00 à	0 00
Poules de Prairies.....	..... à	.....
Lièvres, la paire.....	0 35 à	0 40
Choux, la douzaine.....	0 50 à	0 60
Oignons, le sac.....	0 90 à	1 00
" le panier.....	0 25 à	0 30
Navets, la poche.....	0	0 00
LÉGUMES		
Pommes de terre le sac.	0 90 à	1 00

:-Cartes Professionnelles-:

M. McLEOD, C. R. Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 Rue Wellington, Ottawa.

GEO. Mc